

Délibération CA 2022 / 03 / 15 – 19

Point 15 de l'Ordre du Jour

CALENDRIER PÉDAGOGIQUE du DOCTORAT*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 17

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le calendrier pédagogique du doctorat, ainsi caractérisé et conformément à l'annexe 17 :

- Date limite d'inscription en 1^{ère} année de Doctorat : **au 31-10 de l'année universitaire N (ou dernier jour ouvré du mois d'octobre)**
- Date limite de réinscription en Doctorat : **au 30-09 de l'année universitaire N (ou dernier jour ouvré du mois de septembre)**
- Date limite du dépôt de soutenance sans acquittement de droit d'inscription : **dernier jour ouvré de l'année civile N + 1** (rappel : date limite de dépôt des documents pour toute soutenance : 8 semaines avant la date de soutenance).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
Présents	13
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 16 mars 2022

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 18 MARS 2022**